



TAHITI
SWIMRUN

XTERRA TAHITI SWIMRUN RÈGLEMENT DE COURSE

Version du 14 mai 2022

Organisé par le club VSOP MOZTEAM

www.xterratahiti.com

Avant tout, le SwimRun est une épreuve basée sur le partage, la convivialité et l'esprit d'équipe. La course en binôme est la pierre de voûte de ce sport. Courir en équipe confronte chacun et chacune non seulement avec ses propres limites, mais aussi celles du partenaire. La notion d'entraide devient alors essentielle. La course se fait sans assistance. Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation. Tout le matériel utile à la natation doit être porté lors de la course à pied, et vice versa.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à s'y soumettre ainsi qu'à tous ses amendements par le seul fait de son inscription.
- Chaque participant doit être apte à la pratique du swimrun : efforts prolongés et intenses alternant course à pied et nage en eau libre. Ces épreuves se déroulent sur une journée et sont destinées aux sportifs présentant une bonne condition physique.
- Les courses de swimrun du XTERRA TAHITI s'effectuent par équipe de deux constituée de 2 hommes ou 2 femmes ou mixte (un homme et une femme). Le binôme reste ensemble tout au long de la course.
- Les participants, s'engageant à leurs propres risques, ne peuvent tenir l'organisation responsable de tout accident pendant la course.
- Les mesures sanitaires seront communiquées en amont de l'évènement par le biais de nos réseaux sociaux et/ou par mail.

ARTICLE I. PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

Le XTERRA TAHITI Swimrun est organisé par l'association VSOP MOZTEAM avec le soutien de la Commune de Moorea – Maiao. Cet évènement se déroulera le dimanche 12 juin 2022 à Moorea.

Le XTERRA TAHITI Aremiti Swimrun XL :

o 9h30 – Départ de la baie de Cook

Le XTERRA TAHITI Sofitel Swimrun S :

o 9h30 – Départ de la baie de Cook

ARTICLE II. PARCOURS

Deux courses sont proposées :

Le XTERRA TAHITI Aremiti Swimrun XL : 35km répartis comme suit :

o SWIM : 10 sections - Total parcouru 5km

o RUN : 10 sections - Total parcouru 30km

Le XTERRA TAHITI Sofitel Swimrun S : 12,5km répartis comme suit :

o SWIM : 5 sections - Total parcouru 2,5km

o RUN : 5 sections - Total parcouru 10km

ARTICLE III. COMPOSITION ET CATÉGORIES

Le nombre maximal d'équipes de 2 personnes et leur composition par course sont répartis comme suit :

Le XTERRA TAHITI Aremiti Swimrun XL :

- o 75 équipes maximum (Hommes / Femmes / Mixte)
- o âgés de 18 ans dans l'année 2022

Le XTERRA TAHITI Sofitel Swimrun S :

- o 75 équipes maximum (Hommes / Femmes / Mixte)
- o âgés de 16 ans dans l'année 2022

ARTICLE IV. TARIFS DES INSCRIPTIONS

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants :

Le XTERRA TAHITI Aremiti Swimrun XL :

- o Licencié FTTRI : 10.000 xpf par athlète
- o Non licencié FTTRI : 11.000 xpf (dont 1.000 xpf de licence journalière FTTRI)

Le XTERRA TAHITI Sofitel Swimrun S :

- o Licencié FTTRI : 6.000 xpf par athlète
- o Non licencié FTTRI : 6.500 xpf (dont 500 xpf de licence journalière FTTRI)

Il est possible de souscrire à une assurance annulation dont le montant est fixé à 2.500 xpf.

L'Assurance Annulation permet à tout athlète y ayant souscrit d'être remboursé(e) de la totalité de ses frais d'inscription sans justificatif. L'annulation peut être effectuée jusqu'à la clôture des inscriptions le dimanche 15 mai 2022. La demande doit être faite par mail (date faisant foi) à l'adresse suivante : inscription@xterratahiti.com.

En cas de situation COVID exceptionnelle, ces conditions seront adaptées.

Indépendamment de l'assurance annulation, en cas d'annulation de l'évènement causée par la situation sanitaire, le club s'engage à rembourser les athlètes.

Suite à l'inscription, et avant la clôture, si vous souhaitez passer sur un format inférieur, (sous réserve de places disponibles), le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.

Suite à l'inscription, et avant la clôture, si vous décidez de passer sur un format supérieur, (sous réserve de places disponibles), la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Après la date de clôture des inscriptions (le 15 mai), aucune demande d'annulation, de remboursement, de transfert entre format ou de report sur une autre édition ne sera pris en compte.

ARTICLE V. MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

L'inscription se fait via le site www.njuko.net dont le lien est mentionné sur les réseaux sociaux et sur le site internet www.xterratahiti.com. Les inscriptions se font donc uniquement en ligne et le paiement uniquement via carte bancaire. Aucune inscription ne sera prise après le 15 mai 2022 et sur place le jour de la course.

Le jour de la compétition, les athlètes dont l'inscription n'est pas payée ou le dossier étant incomplet ne pourront pas monter dans le bateau pour prendre le départ.

Les inscriptions seront closes au 15 mai 2022 sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s'inscrire.

Si le participant est licencié à la fédération tahitienne de triathlon (FFTRI) il doit se munir :

- o de son n° de licence FFTRI 2022 (compétition)

Si le participant n'est pas licencié à la FTTRI il doit fournir :

- le certificat médical mentionnant la non contre indication à la pratique du sport (ou swimrun ou triathlon) en compétition, datant de moins d'1 an à la date du 12 juin 2022. Ce document est disponible, vierge, lors de l'inscription en ligne et obligatoire pour finaliser la procédure. Si le participant de moins de 50 ans fourni un CM datant de plus d'un, il devra transmettre par mail l'auto questionnaire de santé daté et signé. Pour les athlètes de 50 ans et plus, ils doivent fournir obligatoirement un CM de moins d'un an à la date de la compétition.
- La licence journalière FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) est obligatoire pour les participants non licenciés au tarif de 500Fcp pour le S et de 1.000Fcp pour le XL.

Pour les mineurs (moins de 18 ans) :

- Pour les athlètes mineurs le jour de la compétition, une autorisation parentale sera exigée en complément.

Nous vous rappelons que le XTERRA TAHITI SwimRun 2022 est réservé aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires mis en place par les organisateurs, consultables sur notre site.

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'une équipe en cas de non-présentation du certificat médical. Le numéro de dossard ne pourra pas être attribué si le dossier d'inscription est incomplet. En cas de non présentation du certificat médical, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les changements de binôme sont autorisés avant la clôture officielle des inscriptions (ex : blessure d'un des compétiteurs...). Pour changer de binôme, il suffit d'envoyer un mail aux organisateurs à inscription@xterratahiti.com.

ARTICLE VI. RETRAIT DES DOSSARDS ET BRIEFING

Le retrait des dossards/packages et le briefing de course sont obligatoires.

Le retrait des dossards/packages pour la course aura lieu :

- Dimanche 12 juin 2022, à Vaiare à la gare maritime, à partir de 7h40.

La présentation des pièces d'identité (sur téléphone ou photocopie) de chaque athlète de l'équipe est obligatoire. Les deux participants doivent être présents ensemble au moment du retrait des dossards pour valider la présence de l'équipe. Les swimrunners devront obligatoirement porter le bonnet et la chasuble fournis par l'organisation durant la course. Les briefings de chaque course seront mis en ligne sur les réseaux sociaux en amont de l'événement. Il est obligatoire d'en prendre connaissance.

ARTICLE VII. LES COURSES

Les modalités de courses sont précisées ci-dessous :

Pour la course XTERRA TAHITI Aremiti Swimrun XL, deux cut-off sont mis en place.

Pour la course XTERRA TAHITI Sofitel Swimrun S, aucun cut-off est mis en place.

A savoir que les équipes n'ayant pas passé ces points de contrôle à un horaire précis seront pointées et mis hors course. Les équipes devront rejoindre le village de course à Temae par leurs propres moyens ou accompagnés des officiels de course si disponible.

Les équipes qui ne respecteraient pas ce point du règlement (ex : forcer le passage à la mise à l'eau) se verront disqualifiées automatiquement.

Les équipes mises hors course (cut-off) ou disqualifiées ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.

- **L'arbitrage :**

L'évènement est organisé sous l'égide de la FTTri. Pour ce fait, l'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTri. ([téléchargez la en cliquant ici](#))

XTERRA TAHITI Aremiti Swimrun XL

- **Les barrières horaires**

Deux cut-off seront mis en place (cf parcours sur le site).

Lors des cut-off, une équipe de bénévoles ainsi qu'un arbitre sera en place afin de faire appliquer ce point du règlement. Le départ se fera dans la baie de Cook à Paopao. L'épreuve commence par une section de natation. Dans certains cas particuliers, l'arbitre-en-chef peut modifier l'heure du cut-off. Les heures de cut-off seront ajustées en fonction de l'horaire réel du départ.

Cut Off 1 – Fin de section 4 – Snack ROTUI Paopao - 14h00

Cut Off 2 – Fin de section 8 – Virage Tiaia - 16h00

- **Les ravitaillements**

Les swimrunners pourront bénéficier d'une dizaine de points de ravitaillement (sur le XL) qui seront disséminés sur les principales entrées/sorties d'eau tout au long du parcours. Les alentours des postes de ravitaillements doivent être laissés aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage. En dehors de ces points de ravitaillements définis par l'organisation, les athlètes doivent être AUTONOMES sur le reste du parcours. Il leur est donc formellement interdit de récupérer ou de recevoir des aliments/boissons ou du matériel sur le parcours par un accompagnant, un bénévole ou un membre du staff. Aucun ravitaillement perso ne sera autorisé sur les zones officielles et en dehors. Il est en revanche possible de transporter sur soi des ravitaillements perso ou des flasques de boisson. Tous les déchets devront être jetés dans les zones prévues à cet effet aux abords des ravitaillements officiels.

- **Les points de contrôle :**

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés. Les swimrunners doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

La chasuble doit être TOUJOURS portée et visible du départ à l'arrivée.

Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire sur les sections de nage et peut être retiré sur les sections de courses à pied. ATTENTION à ne pas le perdre sous peine de disqualification.

- **Le parcours (disponible sur le site) :**

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours. Une course "B" sera alors proposée.

Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles (bénévoles, bouées, fléchage, rubalise, fanions, banderoles).

Parcours natation

Plonger la tête la 1^{ère} est strictement interdit. L'utilisation de la longe est interdite sur la 1^{ère} section de natation au départ. Lorsqu'une bouée de l'organisation sera installée, elle devra être laissée côté terre (contournement par le large). Les zones d'entrée et de sortie seront matérialisées par des oriflammes entre lesquels il faudra passer. Des bénévoles seront sur place afin d'aider les swimrunners aux entrées et sorties d'eau.

Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification.

Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

Parcours course à pied – zones trail

Le balisage devra être respecté. Il est interdit de couper ou d'évoluer en dehors des sentiers balisés.

Parcours course à pied – zones route

Les participants doivent respecter les prescriptions de la loi sur la circulation routière. Ils évolueront sur le bas côté, côté mer principalement, et ne devront en aucun cas courir sur la chaussée. Des cônes seront installés dans la mesure du possible et délimiteront la zone d'évolution. Les organisateurs ne règlent pas le trafic routier et les concurrents doivent se comporter en usagers normaux de la route. Leur responsabilité personnelle demeure engagée. Il sera parfois nécessaire de traverser la chaussée et toutes les précautions d'usage devront être prises par les concurrents.

○ **La sécurité de la course :**

Sur l'ensemble du parcours, l'organisation se réserve le droit de stopper une équipe dont la sécurité n'est plus assurée (ex : équipe en retard...) ou si la santé d'un des concurrents est mis en jeu (ex: signes cliniques divers sous jugement de l'équipe médicale de l'évènement...).

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires pour le bon déroulement de la manifestation.

XTERRA TAHITI Sofitel Swimrun S

○ **Les barrières horaires**

Pas de barrière horaire sur le parcours S. Le départ se fera dans la baie de Cook à Paopao. L'épreuve commence par une section de natation.

○ **Les ravitaillements**

Les swimrunners pourront bénéficier d'une dizaine de points de ravitaillement (sur le XL) qui seront disséminés sur les principales entrées/sorties d'eau tout au long du parcours. Les alentours des postes de ravitaillements doivent être laissés aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage. En dehors de ces points de ravitaillements définis par l'organisation, les athlètes doivent être AUTONOMES sur le reste du parcours. Il leur est donc formellement interdit de récupérer ou de recevoir des aliments/boissons ou du matériel sur le parcours par un accompagnant, un bénévole ou un membre du staff. Aucun ravitaillement perso ne sera autorisé sur les zones officielles et en dehors. Il est en revanche possible de transporter sur soi des ravitaillements perso ou des flasques de boisson. Tous les déchets devront être jetés dans les zones prévues à cet effet aux abords des ravitaillements officiels.

○ **Les points de contrôle :**

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés. Les swimrunners doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

La chasuble doit être TOUJOURS portée et visible du départ à l'arrivée.

Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire sur les sections de nage.

○ **Le parcours (disponible sur le site) :**

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours. Une course "B" sera alors proposée.

Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles (bénévoles, bouées, fléchage, rubalise, fanions, banderoles).

Parcours natation

Plonger la tête la 1^{ère} est strictement interdit. bouée de l'organisation sera installée, elle devra être laissée côté terre (contournement par le large). Les zones d'entrée et de sortie seront matérialisées

par des oriflammes entre lesquels il faudra passer. Des bénévoles seront sur place afin d'aider les swimrunners aux entrées et sorties d'eau.

Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification.

Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

Parcours course à pied – zones trail

Le balisage devra être respecté. Il est interdit de couper ou d'évoluer en dehors des sentiers balisés.

Parcours course à pied – zones route

Les participants doivent respecter les prescriptions de la loi sur la circulation routière. Ils évolueront sur le bas côté, côté mer, et ne devront en aucun cas courir sur la chaussée. Des cônes seront installés dans la mesure du possible et délimiteront la zone d'évolution. Les organisateurs ne règlent pas le trafic routier et les concurrents doivent se comporter en usagers normaux de la route. Leur responsabilité personnelle demeure engagée. Il sera parfois nécessaire de traverser la chaussée et toutes les précautions d'usage devront être prises par les concurrents.

o **La sécurité de la course :**

Sur l'ensemble du parcours, l'organisation se réserve le droit de stopper une équipe dont la sécurité n'est plus assurée (ex : équipe en retard...) ou si la santé d'un des concurrents est mis en jeu (ex: signes cliniques divers sous jugement de l'équipe médicale de l'évènement...). L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires pour le bon déroulement de la manifestation.

ARTICLE VIII. REMISE DES PRIX

Pour l'ensemble des courses, un classement sera établi comme suit :

Le XTERRA TAHITI Aremiti Swimrun XL :

- o Catégorie Femmes : les 3 1ères équipes au scratch
- o Catégorie Hommes : les 3 1ères équipes au scratch
- o Catégorie Mixte : les 3 1ères équipes au scratch

Le XTERRA TAHITI Sofitel Swimrun S :

- o Catégorie Femmes : les 3 1ères équipes au scratch
- o Catégorie Hommes : les 3 1ères équipes au scratch
- o Catégorie Mixte : les 3 1ères équipes au scratch

La remise des récompenses se fera au village de course à Temae dans l'hôtel Sofitel Kia Ora à l'issue des compétitions. Il est impératif d'être présent lors de la remise des prix. Il ne sera pas fait de distinction entre les catégories d'âges.

ARTICLE IX. LE MATÉRIEL

Au regard de l'expérience des swimrunners de par le monde, la configuration optimale de matériel semble être le port de plaquettes et d'un pull buoy qu'on laisse attaché à la cuisse en courant, ainsi qu'un dispositif de liaison entre les deux co-équipiers, légèrement élastique, une longe.

Le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Matériel obligatoire par athlète :

- Fourni par le swimrunner
 - o chaussures de sport
- Fourni par les organisateurs
 - o une chasuble numérotée

o un bonnet numéroté

Matériel autorisé / conseillé :

- o plaquettes de main pour la natation
- o flotteur(s) d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy). L'ensemble des flotteurs utilisés par l'athlète sera mis dans une boîte aux dimensions 40x30x20cm pour vérifier si ils respectent les normes du règlement
- o lunettes de natation
- o Des gels / barres / flasques : Tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous.
- o Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction), qui doit être largable et de longueur maximale de 4m.
- o Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique du pool-buoy lors de la natation

Matériel interdit :

- o Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur (autre que pull buoy d'une taille inférieure à 40x30x20cm ...) sont interdits.

Les chasubles et les bonnets doivent être portées de façon adéquate et permanente. Il est interdit de les couper, de les détériorer sous peine de disqualification. Le bonnet peut être retiré sur les portions de course à pied, en revanche la chasuble doit être portée de façon visible en permanence, sous peine de disqualification.

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque équipe avant le départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ. L'équipe complète sera disqualifiée.

L'ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Un contrôle de matériel pourra être effectué inopinément tout au long de la course : chaque binôme devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire auquel cas il pourra être disqualifié. Aucune assistance n'est autorisée le long du parcours. Les athlètes évoluent en totale autonomie.

ARTICLE X. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ au lancement de la course jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second équipier. Les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de 50m sur terre et de 10m dans l'eau. Un arbitre pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est jugée trop importante. Ceci constituera un avertissement. En cas de récidive, le non-respect de cette consigne sera un motif de disqualification de l'équipe.

Le classement s'effectue dès lors que le binôme a passé la ligne d'arrivée ensemble. Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. Les participants qui ne passent pas à chaque contrôle ensemble sont disqualifiés.

ARTICLE XI. ABANDON

En cas d'abandon d'un des membres d'une équipe, celle-ci est automatiquement mise hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche. Un participant dont le binôme abandonne doit également abandonner pour des questions de sécurité.

Il est interdit de continuer seul sans son binôme.

ARTICLE XII. DISQUALIFICATION

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une (ou de plusieurs) équipe(s) ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion.

- Absence de chasuble (dossard) durant la compétition (entre le départ et l'arrivée).
- Absence du port du bonnet lors des sections de nage.
- Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, (utilisation de matériel interdit, d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve...)
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle.
- Absence d'un article de l'équipement obligatoire durant la course.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté. Un participant est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un participant en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.
- Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve.
- Comportement dangereux d'un concurrent.
- Abandon de détritrus ou déchets en dehors des zones prévues.
- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle. Toute section non effectuée entraîne la disqualification de l'équipe.
- Non-respect des autres participants, des organisateurs, des bénévoles, des spectateurs et des habitants des communes traversées par le parcours.
- L'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation.
- Le ravitaillement par une personne extérieure. L'utilisation de ravitaillement perso déposé par une tierce personne dans une zone de ravitaillement officielle ou hors zone.
- Non-respect du règlement en vigueur

ARTICLE XIII. SECURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité et l'assistance médicale sur les parcours et sur le village est assurée par des secouristes. Des équipes de bénévoles signaleurs aquatiques et terrestres seront en renfort du dispositif. Les équipes communales seront à pied d'œuvre également (policiers municipaux, pompiers...).

- Un poste de secours sera situé à la plage de l'hotel à l'arrivée.
- Des équipes secouristes volantes seront réparties sur l'ensemble des parcours.
- La sécurité aquatique sera assurée et répartie tout au long du parcours.

En cas de besoin/aide sur les sections de nage en eau libre :

- les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de :

- stopper un participant si la sécurité n'est plus assurée (ex : si la personne présente des signes cliniques divers, courant trop important, niveau de nage non requis, etc...).

ARTICLE XIV. ENVIRONNEMENT

La manifestation se déroule en partie en milieu naturel, sur les plages, littoral, rivière, lagon, baie et montagnes de Moorea. Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver. Aucun jet de détritrus ne sera toléré. Les concurrents qui emporteront avec eux leurs ravitaillements sous leur tenue notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre ou les déposer dans les poubelles prévues à cet effet dans les zones de ravitaillement. Des zones de dépôt des déchets sont installées à chaque poste de ravitaillement. Tout concurrent qui sera surpris à jeter délibérément dans la nature un

quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié et ne pourra plus s'inscrire à aucune course organisée par le VSOP MOZTEAM.

ARTICLE XV. DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant, le participant autorise le VSOP MOZTEAM à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Dans le cas contraire, le participant doit en informer par écrit l'organisation. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du VSOP MOZTEAM.

ARTICLE XVI. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Chaque swimrunner participe à cette épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique du fait de sa participation à la course. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance des risques encourus sur leur intégrité physique du fait de leur participation à l'épreuve. Le participant confirme et accepte d'être le seul à savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou autre personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve et s'engage à fournir un certificat médical de non contre indication ou une preuve de licence sportive en compétition selon les termes du règlement. Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances durant la compétition.

En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier. La participation à l'événement vaut acceptation du parcours de la part du participant. Attention pour des raisons d'assurance, la chasuble dossard n'est pas échangeable, elle est personnelle. En cas de changement de chasuble dossard contraire au règlement du VSOP MOZTEAM, la personne remplaçante ne sera couverte par aucune assurance en cas d'accident. La responsabilité de l'organisation est dérogée en cas d'abandon, disqualification, décision médicale ou décision du Directeur de Course.

Vol, perte ou dommages :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, de détérioration, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels des concurrents y compris les affaires des équipes entreposées aux consignes. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

ARTICLE XVII. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation pour force majeure (conditions climatiques, conditions de mer, arrêté préfectoral, interdiction administrative ou tout évènement imprévisible...) ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler intégralement la

compétition (événement) et/ou de la reporter. Aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenues à son encontre. Le participant ne pourra aucunement réclamer le remboursement de son inscription ou le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur. Le montant des inscriptions restera acquis à l'organisation sauf si il a souscrit à l'assurance annulation et l'active avant la clôture des inscriptions, le 15 mai 2022.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement de l'inscription ne pourra être effectué.

En cas de blessure avant la clôture des inscriptions, sur présentation d'un certificat médical à l'organisation, il est possible au participant de « transférer » son inscription à une tierce personne qui devra alors fournir les pièces justificatives obligatoires demandées pour la participation à l'événement. Tout autre motif de désistement ne sera pas valable et de ce fait n'entraînera pas le remboursement de l'inscription.

En cas de situation COVID exceptionnelle, ces conditions seront adaptées. Indépendamment de l'assurance annulation, en cas d'annulation de l'événement causée par la situation sanitaire, le club s'engage à proposer des solutions alternatives (report, transfert, remboursement).

ARTICLE XVIII. CRISE SANITAIRE – COVID-19

L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur au moment de l'événement. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des concurrents des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation.

ARTICLE XIX. PARTENAIRES

Māuruuru !



S O F I T E L
KIA ORA MOOREA BEACH RESORT



